

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
Mercredi 23 octobre 2024**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1153	21	9	2	7

**Programme SECURE : Suivi Environnemental des Contaminations fécales :
Utile et Réalisable**

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mercredi 23 octobre 2024 à 14 h 30 à SAINT-LO, à la maison du département, salle Amiral Tourville, en présentiel, sur convocation du 16 octobre 2024.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

M. Hervé AGNÈS est désigné secrétaire de séance.

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche - titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL

M. Hervé AGNÈS, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances

M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

Déléguée du conseil départemental du Calvados - suppléante :

Mme Mélanie LEPOULTIER, conseillère départementale canton Bayeux

Délégués des EPCI titulaires

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Elus du Conseil départemental et EPCI : suppléants

Mme Sophie JULIEN-FARCIS, communauté de communes Granville Terre et Mer

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer

M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer

Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération le Cotentin

Programme SECURE : Suivi Environnemental des Contaminations fécales : Utile et Réalisable

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 23 octobre 2024 qui traduit les objectifs du projet SECURE pour la mise en place d'une stratégie de surveillance des flux de contamination bactérienne et virale pour catégoriser, gérer les niveaux de risque, identifier les sources, pour déployer les opérations correctives nécessaires ;

Considérant que ce programme repose sur deux axes :

- 1) La mise en place d'un suivi temporel et spatial de surveillance amont-aval sur un secteur d'étude sensible (Baie des Veys 14 et 50), par le recueil de tous les indicateurs existants de pollution fécale, en caractérisant les sources et en mesurant le niveau de risque ;
- 2) L'optimisation et le développement d'indicateurs de pollution fécale :
 - poursuivre les investigations sur les traceurs de sources microbiennes (TSM) pour identification des sources de contamination bactérienne d'origine animale (bovins, ovins, avifaune, mammifères marins...);
 - améliorer la détection par amplification génique des indicateurs (extraction, détection) : PCR digitale, séquençage complet de souches, etc...
 - optimiser l'utilisation des échantillonneurs passifs permettant un suivi intégratif des pollutions ;
 - évaluer le risque norovirus : mesurer sa viabilité et son infectiosité ;

Considérant les perspectives de partenariat avec le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Hauts de France (CRC NHdF) et les deux partenaires scientifiques : le SMEL et le GIP LABÉO pour une durée de 24 mois à compter de début 2025 ;

Considérant le coût global prévisionnel du programme à 626 895,03 € dont **108 387,75 €** pour le SMEL avec une possible aide financière à hauteur de 80 % de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres participants, particulièrement favorable à ce projet :

- autorise la réalisation du projet SECURE ;
- autorise le président du SMEL à signer les documents inhérents à sa réalisation (demande de subventions, conventions...).

**Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,
Alain NAVARRET**



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr